

Contribution des ruralités européennes au 8^{ème} rapport sur la cohésion européenne de la Commission

Juin 2022



Ruraliser les politiques européennes

Les ruralités européennes prennent acte du 8ème rapport sur la cohésion présenté le 9 février 2022 par la Commission européenne. Au regard de la place des ruralités en Europe et des enjeux dans la cohésion européenne, les ruralités européennes souhaitent exprimer leurs positions et orientations sur plusieurs éléments importants de ce rapport.

Les ruralités européennes se réjouissent du renforcement de la cohésion au sein de l'Union européenne bien que des disparités importantes subsistent, notamment concernant les zones rurales. La cohésion économique, sociale et territoriale doit demeurer un objectif politique majeur de l'Union européenne face à la montée des courants eurosceptiques au sein de nombreux Etats Membres. Les bénéfices apportés par l'Union européenne doivent ainsi être mis en avant dans l'ensemble des politiques et des mesures découlant de la politique de cohésion européenne.

Les ruralités européennes regrettent cependant que la communication n'évoque pas davantage le contexte des territoires ruraux alors que ces derniers représentent un enjeu majeur pour la cohésion territoriale sans pour autant sous-estimer ceux liés aux territoires urbains.

« Les ruralités ont le droit à leur part d'Europe car elles sont l'Europe des territoires et l'avenir des ruralités passe par une vision à long terme intégrée dans la politique de cohésion européenne. »

Les ruralités représentent plus de la moitié du territoire de l'Union européenne et près d'un tiers de sa population en Europe. Ces zones se caractérisent par leur diversité, aussi bien d'un point de vue géographique, qu'économique ou démographique. Les enjeux auxquels elles sont confrontées sont nombreux : diversification des économies rurales, énergies, accès aux soins, équipements numériques, services à la population. Les territoires ruraux jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, écologique et économique européenne. Ils sont détenteurs des gisements en ressources renouvelables dont l'exploitation est génératrice de plus-value territoriale, nationale et communautaire. Ils sont également précurseurs de l'économie circulaire et des circuits courts.

A ce titre, les ruralités européennes regrettent que la Commission n'évoque pas les enjeux liés à l'agenda rural européen, à savoir le basculement après 2027 de la politique agricole commune vers la politique de cohésion des mesures de soutien au développement des territoires ruraux. Cet agenda doit dès lors constituer une priorité politique pour la Commission.

Le développement rural ne doit pas être limité au second pilier de la Politique Agricole Commune. S'il faut se battre pour toujours plus de territorialisation des fonds européens vers les territoires ruraux, il est également nécessaire de **ruraliser l'ensemble des politiques européennes** et, ainsi, placer les ruralités au cœur de la politique de cohésion notamment à travers un **Pacte Rural Européen ou Agenda Rural Européen** qui exprimerait l'ambition de l'Union européenne en faveur du développement de ses territoires ruraux. Il donne le cadre politique et les orientations opérationnelles d'une future politique spécifique de développement des territoires ruraux répondant à leur diversité et à la dimension multisectorielle de leurs réalités économiques.

Les ruralités européennes plaident pour la reconnaissance des territoires ruraux comme des partenaires majeurs des politiques européennes et la mise en œuvre d'un Agenda rural européen qui doit s'appuyer sur deux principes de bases.

Renforcer les approches intégrées du développement territorial

Les ruralités européennes se réjouissent de la reconnaissance de **l'approche intégrée du développement territorial et l'objectif stratégique d'« Une Europe plus proche des citoyens»** et de leur rôle pour *« faire face à la pression exercée sur la démocratie en permettant une plus grande appropriation des politiques européennes. »* La volonté d'améliorer l'efficacité des stratégies territorialisées pour assurer la cohésion à l'horizon 2050, et notamment de la promotion de l'utilisation accrue du développement local mené par les acteurs, méthodologie reconnue grâce au programme LEADER depuis 1993, apparaît comme une réponse adaptée aux contextes et aux enjeux des territoires ruraux. Cette contribution prend d'autant plus de sens dans cette période actuelle de crise sanitaire liée à la Covid-19 pour faire face aux impacts économiques, sociaux et sociétaux qu'elle engendre.

L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires, particulièrement adapté pour accompagner les nouvelles initiatives locales, innover, expérimenter, mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. Plus qu'un outil de financement, LEADER est un programme de développement rural avec des fondamentaux qui lui sont propres : mise en réseau des acteurs locaux, démarche ascendante, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, coopération. Il est une des rares démarches qui structure démocratiquement le projet européen et assure, depuis 1993, la présence et la visibilité de l'Europe dans chaque commune, dans chaque village d'Europe.

Au même que l'orientation de la Commission européenne soulignée dans ce rapport selon laquelle le niveau régional est le niveau le plus pertinent pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de cohésion, les ruralités plaident pour que **les Groupes d'Action Locale soient reconnue comme des partenaires** incontournables pour les ruralités et inclus de manière significative, par les gouvernements et les institutions de tout niveau, dans des actions de manière plus transversale. L'importance de l'impact des Groupes d'Action Locale ne réside pas uniquement dans la plus-value apportée aux projets. La valeur ajoutée des GAL doit être évaluée en tenant compte de son implantation au sein des territoires et des réseaux.

Chaque zone rurale est différente et possède des atouts et des opportunités uniques sur lesquels s'appuyer.

Les GAL constituent le seul point d'articulation entre les politiques européennes et nationales et les enjeux des territoires. La participation des populations rurales dans les actions de développement de leur territoire doit également être prise en compte et valorisée afin de parfaire l'efficacité d'une gouvernance multi-niveau.

Consolider l'accès des ruralités aux politiques européennes

Les ruralités européennes partagent la nécessité de **poursuivre la simplification concrète de cette politique au profit notamment des porteurs de projets**. Souvent affichée, cette simplification ne trouve pas son application concrète, la plupart du temps victime d'une concurrence entre différentes parties prenantes.

Dans cette perspective, au même titre que les régions européennes, les ruralités européennes appellent la Commission, mais aussi le Conseil et le Parlement européen en tant que co-législateurs, à initier clairement ce mouvement en simplifiant et stabilisant autant que possible les modalités de mise en œuvre et de gestion. Des assouplissements et simplifications sont nécessaires pour une meilleure proportionnalité des exigences en rapport des montants engagés.

A ce titre, les ruralités européennes soulignent l'importance majeure de « *renforcer les principes clés d'une mise en œuvre territorialisée et participative, tels que la gouvernance multiniveaux et le principe de partenariat* ». Un contrat de confiance et de bienveillance entre la Commission européenne, l'Etat membre, les Autorités de Gestion, les Groupes d'Action Locale et les porteurs de projets doit permettre de limiter la surréglementation et la surprotection face au risque de contrôle et apporter de la fluidité à l'accès aux fonds européens. Les ruralités européennes souhaitent être associées pour réfléchir avec la Commission européenne et les Autorités de gestion à des propositions concrètes et opérationnelles dans ce domaine.

De même, dans le cadre de la reconnaissance et du déploiement des approches territoriales intégrées, les ruralités européennes estiment ainsi que l'adoption d'un règlement interfonds unique pour l'après 2027 constitue plus que jamais un enjeu majeur en matière de simplification. La multiplicité des règlements représente un frein majeur au déploiement de stratégie multifonds sur les territoires et nuit à l'efficacité de la politique de cohésion sur les territoires ruraux, qui ne disposent pas d'une ingénierie administrative et financière adaptée.

Par ailleurs, les ruralités européennes estiment nécessaire de renforcer la coopération territoriale européenne. La coopération transnationale est plus importante que jamais pour faire de notre Union Européenne une union de territoires, d'acteurs et de populations. Les ruralités européennes encouragent ainsi la Commission européenne à prendre toutes les initiatives juridiques et administratives nécessaires et utiles à une coopération territoriale européenne efficace. Cette démarche contribuerait à l'ancrage territorial européen, et à nourrir le lien si précieux entre l'Europe et les territoires ruraux tentés par l'euroscpticisme.

Propositions :

- **Encourager les approches territoriales et inter-fonds**, basées sur les fondamentaux du développement local mené par les acteurs et LEADER afin d'augmenter le soutien financier global de l'Union européenne en faveur du développement rural ;
- Engager un **agenda rural européen** répondant aux besoins des territoires ruraux et prenant en compte les besoins spécifiques des territoires à contraintes naturelles avec un **financement multifonds** [1] qui permettrait également une interaction plus homogène avec les zones urbaines dans la construction de notre avenir européen commun ;
- Développer un **rural proofing** renforcé pour toutes les politiques et créer une **commission permanente « Ruralités »** indépendante de la commission Agriculture et développement rural au Parlement ;
- Développer les possibilités de **coopération entre l'urbain et le rural** dans la construction des projets et la mobilisation des fonds ;
- Promouvoir l'utilisation accrue du **développement local mené par les acteurs locaux**, en soutenant notamment les fondamentaux et le financement du programme LEADER et en reconnaissant la place des Groupes d'Action Locale **comme des partenaires majeurs des politiques européennes**.



La présente contribution s'appuie sur la déclaration d'Halmstad du 2 décembre 2021 à l'occasion de la conférence organisée par ELARD sur la « Célébration des 30 ans de LEADER » et sur le séminaire européen LEADER, événement organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne par Leader France qui a eu lieu à Ploëuc-L'Hermitage le 7 mars 2022.

ELARD est une association internationale à but non lucratif créée pour améliorer la qualité de vie en milieu rural et de maintenir leur population grâce à un développement local durable et intégré. ELARD rassemble des Groupes d'Action Locale engagés à impliquer tous acteurs du développement rural au niveau local. L'association européenne LEADER représente près de 2200 Groupes d'Action Locale et Groupes d'Action Locale Pêche de 26 pays, y compris de pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne mais qui ont adopté et mettent en œuvre la méthodologie LEADER.

Leader France est la fédération française des territoires ruraux engagés dans la démarche européenne LEADER. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu sur le programme LEADER et, de manière plus générale, sur la mise en valeur de l'apport des politiques européennes pour les territoires ruraux. Leader France agit pour rassembler l'ensemble des acteurs français engagés dans les programmes européens pour le développement rural afin d'étudier la place des ruralités au sein de l'Union européenne et de faire des propositions pour ruraliser les politiques communautaires.

[1] <https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/tartu-declaration-leaderclld.pdf>

